République Française

Département du Doubs

N° 98/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 mai 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 mai 2017,

Objet de la délibération : Subvention au Centre Familial pour une Culture Musicale et

pour une Culture Musicale et Artistique (CFCMA)

Nombre de membres

- En exercice: 99

- Présents titulaires : 74

- Absents: 25

Dont suppléés : 4Dont représentés : 9

• Excusés: 3

Non excusés : 9

- Votants: 87

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du "Berceau du Comté" à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Procuration	M. Chatelain Claude à M. Sage Jean-Luc, M. Longeot Jean-François à Mme Breuillot Laurence, M. Oudet Alain à M. Gallet Serge, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoy Frédéric, M. Ducret Sylvain à Mme Petitet Marie-Jeanne, Mme Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Groshenry Maxime à M. Faivre-Pierret Christophe, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique
Suppléé(e)s	M. Laithier Didier par M. Vernerey, M. Chaussarot Michel par M. Bole, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Demesmay Maurice par M. Monnier Alain
Excusé(e)	Mme Faillenet Bernadette, M. Bruchon Pierre, M. Quete Gérard
Absent(e)s	Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal, Mme Ragot Maryvonne, M. Moniotte Jacques, M. Pogliano Jean-Louis, M. Petetin Yves & M. Paul Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Nathalie Van de Woestyne, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Dans la prolongation du partenariat des ex Communautés de communes avec différentes associations, le conseil est invité à accorder une subvention de quinze mille quatre cent cinquante euros (15 450.00 €) au Centre Familial pour une Culture Musicale et Artistique (CFCMA) correspondant aux participations de 250 €/élève de l'ex. CCALL et 200 €/élève de l'ex. CCCQ et à autoriser le Président à verser cette somme à l'association.

A l'unanimité, le conseil autorise le Président à verser une subvention de quinze mille quatre cent cinquante euros (15 450.00 €) au Centre Familial pour une Culture Musicale et Artistique (CFCMA).

Fait et délibéré en séance, le 10.05.17 Pour Extrait conforme, Jean-Claude GRENIER Président